



L'ancien combattant James Topp, qui a marché de Vancouver à Ottawa, sera traduit en cour martiale

Par [Noé Chartier](#)

Mondialisation.ca, 06 juillet 2022

theepochtimes.com

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

[James Topp](#) , qui a terminé sa marche de Vancouver à Ottawa le 30 juin pour protester contre les mandats de vaccination, fait maintenant face à une cour martiale pour des accusations portées précédemment contre lui par l'armée.

Topp détient le grade d'adjudant et est actuellement réserviste après avoir servi dans la force régulière.

Il a été inculpé de deux chefs de conduite préjudiciable au bon ordre et à la discipline pour avoir parlé publiquement contre les mandats de vaccination en février. Il était en tenue militaire lorsqu'il l'a fait. Topp avait initialement choisi d'obtenir une cour martiale, mais les accusations ont été portées à nouveau sans l'option d'une cour martiale. L'armée vient de faire un autre volte-face.

« C'est ce qu'il voulait en premier lieu, et ils le lui ont enlevé. Je pense donc qu'il est heureux de pouvoir plaider sa cause », a déclaré l'avocat de Topp, Philip Millar, à Epoch Times.

Millar a déclaré qu'il ne savait pas pourquoi l'armée avait choisi d'emprunter cette voie et qu'il ne savait pas quand le procès aurait lieu. Certains changements ont récemment eu lieu dans le système de justice militaire, avec l'entrée en vigueur des [dispositions](#) du projet de loi C-77 (2019) le 20 juin. Ces dispositions ont remplacé les procès sommaires au niveau de l'unité par des audiences sommaires dans le système de justice militaire.

Les audiences sommaires sont des processus disciplinaires non pénaux et non criminels fondés sur les principes du droit administratif, tandis que les procès sommaires étaient fondés sur le droit criminel.

Achèvement du trek

Topp a terminé son périple de 4 300 kilomètres le 30 juin, arrivant au Monument national de la guerre avec plus de 1 000 partisans à ses côtés.

Cela a donné à Topp une grande notoriété, a souligné Millar.

L'avocat a déclaré que quelle que soit la raison pour laquelle la CAF a choisi de traduire Topp en cour martiale, « c'est une bonne occasion pour lui de faire trancher l'affaire par un juge, afin qu'au moins il puisse plaider sa cause sans que cela soit fait par la chaîne ». de commandement qui a créé la politique.

Topp aurait pu faire face à une sanction, comme des amendes, mais avec la cour martiale, le résultat pourrait être plus grave.

D'un autre côté, le procès permettra à la défense de Topp de présenter un large éventail d'arguments, remettant potentiellement en cause la politique contre laquelle Topp s'exprimait.

Millar a déclaré dans une interview précédente que la politique visant à empêcher les soldats de prendre des positions politiques n'est pas mauvaise, « mais c'est généralement lorsque vous parlez de guerre ».

«Il parlait d'être obligé de se faire vacciner... donc je pense que c'était un peu différent. Et j'aurais contesté la légalité de l'ordre dans la nécessité parce que quand c'est politique, c'est différent. L'armée n'est pas censée être un outil politique.

Le ministère de la Défense nationale a été contacté pour commentaires, mais n'a pas répondu au moment de la publication.

Noé Chartier

Noé Chartier est un journaliste d'Epoch Times basé à Montréal. Twitter : @NChartierET
Gettr : @nchartieret

La source originale de cet article est theepochtimes.com
Copyright © [Noé Chartier, theepochtimes.com](https://theepochtimes.com), 2022

Articles Par : [Noé Chartier](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](https://mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](https://mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](https://mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca